

La situation de Jacques Deslauriers, résidant de Rawdon

« J'ai vécu l'enfer. J'ai toujours travaillé pis j'étais chanceux, parce que mon travail, c'était ma passion. Quand je suis tombé malade, ça a été un gros choc, un gros deuil. Mais un deuil que je n'ai pas pu vivre parce que j'ai été obligé de me battre pour faire reconnaître ma condition. »

Détenteur d'un DEC en horticulture et d'un certificat en écologie de l'UQÀM, Jacques a travaillé comme horticulteur pendant 30 ans. En 2010, il vit de sa passion et gagne bien sa vie comme chef d'équipe d'une compagnie d'horticulture où il travaille depuis 10 ans.

Un jour, une douleur aiguë et une paralysie de la jambe gauche lui imposent de consulter un médecin. Deux semaines plus tard, la douleur apparaît aussi dans la jambe droite. Après quelques examens médicaux, dont des radiographies et une résonance magnétique, le médecin spécialiste diagnostique que Jacques souffre d'arthrose à la colonne vertébrale, de deux hernies discales et d'atrophie du nerf sciatique.

Il est alors évident pour ce médecin que Jacques a des contraintes sévères à l'emploi. Ce dernier aura droit à 15 semaines de chômage avant de devoir faire une première demande d'aide financière de dernier recours (AFDR). Jacques demande dès le début d'être à la Solidarité sociale, ce qu'on lui refusera. Trois mois après sa demande, on acceptera de lui donner une contrainte temporaire.

Invité à négocier avec un juge de l'aide sociale (une étape avant d'aller au Tribunal administratif du Québec), Jacques lui présente les papiers médicaux demandés et se soumet aux examens des médecins et des spécialistes de l'AFDR. Malgré des diagnostics et des avis médicaux qui confirment qu'il a bel et bien une contrainte sévère à l'emploi, on refuse de lui reconnaître cette contrainte, arguant qu'il pourrait occuper un autre genre d'emploi.

Jacques s'engage donc dans un long processus judiciaire pour faire reconnaître la nature de sa contrainte à l'emploi. En avril 2014, le TAQ reconnaît que Jacques a une contrainte sévère à l'emploi et accepte une rétroaction de cette décision. Bien

que la demande initiale de Jacques date de 2010, la rétroaction accordée est établie à partir de septembre 2013.

Extraits du témoignage de Jacques Deslauriers

« J'ai vécu l'enfer. J'ai toujours travaillé pis j'étais chanceux, parce que mon travail, c'était ma passion. Quand je suis tombé malade, ça a été un gros choc, un gros deuil. Mais un deuil que je n'ai pas pu vivre parce que j'ai été obligé de me battre pour faire reconnaître ma condition. Mon deuil, je l'ai vécu quatre ans plus tard, quand j'ai eu ma contrainte sévère pis la petite rétroaction. À partir de là, j'ai pu vivre mon deuil. C'est là que j'ai pu réaliser toute l'ampleur de ma situation : j'étais handicapé et je ne pourrais plus jamais travailler. Ça fesse de réaliser ça. »

« Quand je suis arrivé à l'aide sociale, on m'a donné l'impression que je demandais la charité, que j'abusais du système. Alors que t'sais, j'avais juste pas envie d'être là. Je venais d'apprendre que j'étais malade pis en plus, on me faisait sentir mal de demander de l'aide. Moi, ma contrainte à l'emploi, elle paraît pas, elle saute pas aux yeux. Fait qu'on m'a fait sentir que c'était dans ma tête, on a remis en question mon histoire. On m'a passé en filature pour essayer de prouver que je n'avais pas de condition m'empêchant de travailler. On a contesté les rapports des médecins, les miens comme ceux de l'aide sociale. »

« Ça a pris quatre ans avant d'avoir finalement accès à la Solidarité sociale. Quatre ans! Pis même avec la reconnaissance, j'ai pas eu droit à une rétroaction qui correspond à ma première demande. Tout ça, ça m'a vraiment mis à terre. J'ai été en colère pendant quatre ans. En colère contre mon corps qui me lâchait pis encore plus contre le système qui me barrait le chemin. Par chance que j'ai commencé à faire du bénévolat chez Action Dignité. Ça m'a sauvé la vie. »